

LE TEMPS

GENÈVE ABONNÉ

Scandale de Mancy: le rôle trouble des syndicats

Les syndicats SIT et la SPG ont toujours pris la défense des employés du foyer genevois pour enfants autistes, alors qu'une partie d'entre eux étaient accusés de maltraitements, comme l'a révélé l'enquête du «Temps» et de Heidi.news



Image d'illustration. Le Foyer de Mancy — © Eddy Mottaz / Le Temps



Serge Michel

Publié vendredi 28 janvier 2022 à 06:42
Modifié vendredi 28 janvier 2022 à 06:37

Sur cette affaire vous pouvez lire:

- **Nos révélations:** Des enfants autistes maltraités dans l'impunité au foyer de Mancy
- **Les témoignages d'ex-employés:** «Je ne voulais plus être complice, alors je suis partie»
- **La réaction de la cheffe du DIP, Anne Emery-Torracinta:** «Mon erreur a été de croire que le problème ne concernait qu'un seul enfant»
- **D'autres réactions:** A Genève, le scandale de Mancy suscite des réactions politiques contrastées

Plusieurs enquêtes en cours, administratives ou pénales, parviendront peut-être à établir les responsabilités dans la dérive du foyer spécialisé de Mancy, où plusieurs éducateurs et infirmiers, hommes et femmes confondus, ont commis de graves maltraitements sur des enfants autistes, [comme l'a révélé l'enquête conjointe du Temps et de Heidi. news.](#)

L'écheveau est à dénouer entre le personnel du foyer, sa direction, l'Office médico-pédagogique (OMP) dont il dépend, le secrétariat général de l'instruction publique (DIP) et la tête de ce département. Le tout depuis l'ouverture de cette structure, en juin 2018 et au travers de plusieurs changements de personnes à chacun de ces postes, sauf celui de la Conseillère d'Etat Anne Emery-Torracinta, en fonction depuis 2013.

Un soutien des syndicats systématique, même en cas de comportement problématique

Il est cependant un acteur dont le rôle échappe pour l'instant à l'attention: les syndicats. En l'occurrence le SIT, syndicat interprofessionnel des travailleuses et travailleurs et la SPG, société pédagogique genevoise, qui ont agi de concert. Dans plusieurs documents que *Le Temps* et Heidi. news ont pu consulter, on voit les responsables syndicaux prendre systématiquement la défense des employés du foyer, même ceux ayant eu des comportements problématiques.

«Nous demandons que les éléments retenus à l'encontre du personnel dans des entretiens de service soient supprimés des dossiers, voire qu'une note spécifique soit portée par le DIP au dossier assurant que ces situations relèvent des dysfonctionnements constatés au niveau du management du foyer de Mancy», écrivent le 29 juin 2021 Olivier Baud (SPG) et Françoise Weber (SIT) à la secrétaire générale du DIP, Paola Marchesini.

Olivier Baud n'a pu être joint dans le cadre de cet article. Il renvoie à Françoise Weber, qui déclare: «Nous avons assuré notre rôle d'accompagnement du personnel et de nos membres. Les accusations portées à leur encontre, dont j'ai eu connaissance, concernaient surtout des dysfonctionnements institutionnels. L'OMP accusait le personnel de dysfonctionnements globaux. Nous assumons évidemment nos propos et écrits syndicaux. Nous avons alerté les directions sur les difficultés de ce foyer et interrogé les directions sur les moyens alloués.»

De mauvaises pratiques, plutôt qu'un manque de moyens

De fait, les syndicats ne cessent d'insister sur un «manque de moyens» et un «manque de personnel», alors que de nombreux collaborateurs estiment que le foyer, malgré un bâtiment vétuste et pas toujours adapté, était au contraire très bien doté: plus de 25 postes pour 8 enfants. Ce sont davantage les pratiques d'un «noyau dur» d'éducateurs, inscrites dans un rapport de force permanent avec les enfants, qui sont pointées – ce que les syndicats ne veulent pas entendre.

«C'est trop facile de chercher des boucs émissaires en s'en prenant sans nuance au personnel, poursuit Françoise Weber. Nous avons relevé des besoins de formation spécifiques et surtout la nécessité de déterminer des rôles et mandats de l'OMP. Ces éléments ont aussi figuré dans une pétition très largement soutenue.»

A travers la pression exercée sur le DIP, les syndicats semblent avoir ralenti les enquêtes sur les maltraitances qui ont été commises, et découragé – pour l'instant – le département de sanctionner des faits pouvant se révéler pénaux.

Des titularisations faisant fi des accusations de maltraitance

«Nous demandons que le personnel qui doit être nommé cette année 2021 soit assuré d'une nomination et ne soit pas prétérité par la situation confuse au foyer de Mancy», lit-on également dans la missive des deux syndicalistes à Paola Marchesini, à propos de membres du personnel de Mancy qui, au terme de deux années probatoires, doivent être titularisés comme fonctionnaires. Or certaines de ces personnes sont justement accusées de maltraitances.

Dans un autre courrier à la secrétaire générale du DIP, daté du 2 juillet 2021, les deux syndicalistes accusent la direction de l'OMP et du foyer de «dénier des réalités» et d'une «forme de maltraitance» – mais à l'égard du personnel, alors qu'une partie de celui-ci, triste ironie, a maltraité des enfants.

Un des arguments récurrents des syndicats est que l'OMP n'est pas la bonne institution pour gérer ce type de foyers. «C'est absurde, s'exclame une collaboratrice de l'OMP désireuse de garder l'anonymat. On accueille ces enfants le jour dans nos écoles spécialisées et cela se passe très bien. On peut aussi s'en occuper la nuit dans un foyer avec des éducateurs qui font bien leur travail.»